



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 3 avril 2024 à 9 h 17 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20240403-1182

RECOMMANDATION AU CONSEIL - INDEMNITÉ MAJORÉE - EXPROPRIATION - LOT 4 202 504

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la majoration au montant de 222 000 \$ de l'indemnité prévue pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 504 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé aux 28-30, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.

(CT:1791475)
(SD-2024-1366)

CE-20240403-1183

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À L'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval, Sanon Pel et Alexson Sanon Pel au montant de 821 000 \$ dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 504 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé aux 28-30, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.



(CT:1791475)
(SD-2024-1366)

CE-20240403-1184

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 222 000 \$, dont un montant 59 250 \$ pris à même le Règlement L-12726-F et un montant 162 750 \$ pris à même le Règlement L-12727-F, pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 504 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé aux 28-30, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables;

et ce, conditionnellement à l'approbation de l'indemnité majorée et de la convention de règlement hors cour par le conseil municipal.

(CT:1791475)
(SD-2024-1366)

CE-20240403-1185

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12726-F - LOT 4 202 504

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12726-F, un montant de 59 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'indemnité définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 504 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé aux 28-30, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de l'indemnité majorée et de la convention de règlement hors cour par le conseil municipal.

(CT:1791475)
(SD-2024-1366)

CE-20240403-1186

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12727-F - LOT 4 202 504

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12727-F, un montant de 162 800 \$, taxes



nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'indemnité définitive d'expropriation pour l'acquisition du lot 4 202 504 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement, conditionnellement à l'approbation de l'indemnité majorée et de la convention de règlement hors cour par le conseil municipal.

(CT:1791475)
(SD-2024-1366)

CE-20240403-1187

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONVENTION DE
RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION ET QUITTANCE -
101-19-17824/GD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Clifton inc., Société en commandite Investissements Richmond, 2969-9360 Québec inc. et Galzam Holdings inc. dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 540-17-013722-193 et 540-17-013041-180, selon les termes et conditions prévus à ladite convention, le tout en contrepartie des documents usuels de règlement;

d'émettre un chèque libellé à l'ordre de BCF s.e.n.c.r.l. en fidéicommis au montant prévu à la convention de règlement hors cour, transaction et quittance en règlement complet et final de ce dossier, en capital, intérêts et frais desdits dossiers;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1790905)
(SD-2024-1279)

CE-20240403-1188

ENGAGEMENT PERMANENT - CHEF AUX OPÉRATIONS
FORMATION - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55079, avec une période de probation de 12 mois, au poste de chef aux opérations formation au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.



(SD-2024-1452)

CE-20240403-1189

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
DIRECTEUR ADJOINT PLANIFICATION STRATÉGIQUE -
SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines au poste de directeur adjoint planification stratégique au Service de sécurité incendie, avec une période de probation de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-1494)

CE-20240403-1190

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR URGENCES -
IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 1210, pour une période de 21 semaines, au poste de superviseur urgences au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-1496)

CE-20240403-1191

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX
PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 52653, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-1497)



CE-20240403-1192	ENGAGEMENT PERMANENT - CONSEILLER PRINCIPAL DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET GESTION DU CHANGEMENT - RESSOURCES HUMAINES
CE-20240403-1193	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 52811, avec une période de probation de 12 mois, au poste de conseiller principal développement organisationnel et gestion du changement au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel. (SD-2024-1509)
CE-20240403-1194	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 53694, avec une période de probation de 12 mois, au poste de conseiller développement organisationnel et gestion du changement au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel. (SD-2024-1510)
CE-20240403-1195	SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'approuver la suspension administrative sans solde en date du 15



mars 2024 et de procéder au congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 28 mars 2024.

(SD-2024-1577)

CE-20240403-1196

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 2 avril 2024.

(SD-2024-1544)

CE-20240403-1197

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 2 avril 2024.

(SD-2024-1617)

CE-20240403-1198

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉCLARATION
D'INADMISSIBILITÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de déclarer Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. (NEQ: 3346062121) inadmissible aux contrats de la Ville, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'au 12 décembre 2025 inclusivement, conformément à l'article 8.3 du Règlement numéro L-12628 sur la gestion contractuelle.

(SD-2024-1445)

CE-20240403-1199

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2153

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2153, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le renouvellement des services de développement et de maintenance de la solution CRM (Gestisoft), pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Gestisoft inc.
5 543 555,27 \$;

le tout conditionnellement à l'adoption du Règlement numéro L-13092 par le conseil municipal et de son entrée en vigueur.

(CT:1789927)
(SD-2024-1140)

CE-20240403-1200

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-2153

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 431 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'octroi du contrat DOS-2153 par le conseil municipal.

(CT:1789927)
(SD-2024-1140)

CE-20240403-1201

**APPROBATION - AVENANT NUMÉRO 1 - ENTENTE -
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'avenant numéro 1 à l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre de la Sécurité publique relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Laval, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 pour la participation du Service de police de la Ville de Laval à la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés contribuant ainsi à l'amélioration du système judiciaire;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1515)



CE-20240403-1202

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA 1 - ENTENTE QUANT À L'INDEMNITÉ
D'EXPROPRIATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente quant à l'indemnité d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et District Concorde Léo-Lacombe inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit concernant la vente des lots adjacents, soit une partie des lots 1 404 802, 1 404 898 et 2 601 893 (lot projeté 6 627 147) du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 4 868,5 mètres carrés, au montant de 1 795 346 \$, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 21 mars 2024, sous le numéro 7480 de ses minutes, dans le cadre de l'entente quant à l'indemnité définitive d'expropriation approuvée en vertu de la résolution CM-20210504-403;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1567)

CE-20240403-1203

REMPLACEMENT CADASTRAL - VILLE DE LAVAL - PL-
2024-77

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement des lots 1 404 802, 1 404 898 et 2 601 893 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 627 146 et 6 627 147 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 21 mars 2024, sous le numéro 7481 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2024-77;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1567)

CE-20240403-1204

RECOMMANDATION AU CONSEIL - EXCLUSION DU
DOMAINE PUBLIC - LOT P.1 404 802



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'exclure une partie du lot 1 404 802 (lot projeté 6 627 147) du cadastre du Québec du domaine public.

(SD-2024-1567)

CE-20240403-1205

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire des lots 6 085 919 et 6 085 920 du cadastre du Québec, situés au 1105, rue Marois, concernant les contraventions au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2024-1603)

CE-20240403-1206

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 080 770 du cadastre du Québec, situé au 2382, 25e Avenue, concernant les contraventions au Code de l'urbanisme de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2024-1607)

CE-20240403-1207

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1848

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1848, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de lignes data cellulaire et de leur support et d'équipements de transmission, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents



d'appel d'offres:

TELUS Communications inc.
2 166 678,58 \$.

(CT:1790046)
(SD-2024-1168)

À 11 h 49, la séance est suspendue.

À 13 h 33, la séance se poursuit. Tous les membres sont présents.

CE-20240403-1208

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1676

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1676, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution à identification par radio fréquence (RFID) pour faciliter la gestion et la traçabilité des équipements, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

TELUS Communications inc.
1 105 057,17 \$.

(CT:1772250)
(SD-2023-5240)

CE-20240403-1209

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
DIMINUTION ET AUGMENTATION - 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver, pour l'année 2024, une diminution du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers» du Service de l'innovation et des technologies afin que celui-ci passe de 13 990 000 \$ à 13 469 000 \$;

d'approuver, pour l'année 2024, une augmentation du PTI pour le programme «Évolution des besoins applicatifs policiers» du Service de l'innovation et des technologies afin que celui-ci passe de 69 000 \$ à 590 000 \$.

(CT:1772250)
(SD-2023-5240)



CE-20240403-1210

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12982-F - CONTRAT DOS-1676

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12982-F, un montant de 403 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1676 par le conseil municipal.

(CT:1772250)
(SD-2023-5240)

À 14 h 41, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière